

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)****Date de convocation :**
02/09/2024**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**
10/09/2024**Date de publication :**
10/09/2024

Le 09 septembre 2024 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Katia PEDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER**Était représenté :** Fabrice GUIRAUD par Jean Georges CLAIR**Absents :** Daniel BORDES et Muriel PAILLER**Secrétaire de séance :** Vincent NEVOT**DÉLIBÉRATION N° 2024-69****OBJET : Actualisation du règlement intérieur de la bibliothèque Rosa Bonheur**

Par délibération n° 2018-04 du 15 janvier 2018, le Conseil Municipal avait modifié le règlement intérieur de la bibliothèque.

Il est aujourd'hui nécessaire de l'actualiser pour tenir compte du réseau de lecture publique « En voiture Simone ! » de la CCM et de la possibilité d'accepter des dons de livres.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le règlement intérieur actualisé de la bibliothèque Rosa Bonheur annexé à la présente délibération.

POUR : 16**CONTRE :** 00**ABSTENTION :** 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 09 septembre 2024

Le Maire



Jean Georges CLAIR

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nevot', is written over a large, light blue scribble.

Vincent NEVOT



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ROSA BONHEUR – CABANAC ET VILLAGRAINS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. PRÉAMBULE

La bibliothèque de Cabanac-et-Villagrains est un service public culturel municipal. Elle est un lieu de découverte, de rencontre, d'échanges et de convivialité dans la commune. Elle a pour but de contribuer aux loisirs, à l'information, à l'éducation et à la culture pour tous en respectant la diversité des goûts et des choix. L'équipe de la bibliothèque est à la disposition des usagers pour les aider à utiliser au mieux les ressources de la structure. Le règlement intérieur fixe les droits et devoirs des usagers, le personnel de la bibliothèque étant chargé de le faire appliquer en lien avec l'élu en charge de la culture.

2. CONDITIONS D'ACCÈS

La bibliothèque municipale est ouverte à tous.

Les enfants de moins de 18 ans doivent être accompagnés par un adulte. Les parents doivent veiller à ce qu'ils ne commettent pas d'imprudences et à ce qu'ils laissent la bibliothèque propre et en ordre. La bibliothèque décline toute responsabilité en ce qui concerne les enfants laissés seuls dans les locaux hors de la surveillance des parents ou des responsables.

Il est demandé aux lecteurs de prendre soin des documents qui leur sont prêtés.

L'accès est interdit à toute personne qui, par son comportement ou sa tenue (ivresse, incorrection, bruit, violence physique ou verbale, acte délictueux), entraîne une gêne pour le public ou le personnel :

- Pénétrer dans la bibliothèque avec des animaux,
- Fumer,
- Boire ou se restaurer en dehors des lieux prévus à cet effet,
- Introduire et consommer de l'alcool.

Le dépôt de tracts ou d'affiches nécessite une autorisation du personnel de la bibliothèque.

3. OUVERTURE AU PUBLIC

Les heures et les périodes d'ouverture et de fermeture sont fixées par un arrêté du Maire et sont portées à la connaissance du public par les différents moyens de communication de la commune.

4. CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

L'accès aux bibliothèques du réseau, ainsi que la consultation des documents sur place, sont ***libres et gratuits.***

Une inscription, renouvelable chaque année dans l'une des bibliothèques du réseau, est néanmoins nécessaire si vous souhaitez emprunter des documents : un formulaire d'inscription est à votre disposition, dans les bibliothèques ou via le site internet du réseau « En voiture Simone ! » (biblio-simone.fr).

L'autorisation des parents ou tuteurs légaux est demandée pour les mineurs de moins de 12 ans, qui restent sous leur responsabilité y compris s'ils viennent seuls à la bibliothèque.

L'acceptation de la charte de consultation d'internet est nécessaire si vous souhaitez accéder à internet sur les postes à disposition dans les bibliothèques, conformément à la législation en vigueur.

À votre inscription, une carte d'adhérent vous est remise qui vous permet d'accéder :

- à toutes les bibliothèques du réseau quelle que soit votre commune d'habitation,
- aux documents des bibliothèques du réseau ; romans, Albums, BD, CD...
- au portail en ligne pour consulter et réserver les documents.

5. ACCÈS AUX DOCUMENTS

La consultation sur place des documents imprimés, proposés en libre accès sur les rayonnages et présentoirs, est libre et gratuite et ne fait l'objet d'aucune formalité.

Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur.

Deux pièces sont à la disposition de tous pour consulter tous les documents papiers (albums, BD, contes, documentaires, romans) de la bibliothèque sur place.

Conditions de prêt :

La bibliothèque municipale est membre du réseau de lecture publique « En voiture Simone ! » de la Communauté de Communes de Montesquieu. L'inscription est individuelle et valable pour les 12 bibliothèques de réseau de lecture publique. **Elle vous permet d'emprunter jusqu'à 10 documents, toutes bibliothèques confondues, pour 4 semaines.**

Vous pouvez prolonger ces emprunts, mais également faire des réservations sur les documents qui vous intéressent, auprès de l'équipe des bibliothécaires ou directement sur le site internet du réseau.

L'inscription vous permet également l'accès aux ressources numériques de Biblio.Gironde.

6. RETARDS ET DÉTÉRIORATIONS

En cas de retard dans la restitution de vos emprunts, des rappels vous sont envoyés (via le média indiqué lors de votre inscription).

Nous vous rappelons que ces retards pénalisent les autres adhérents, aussi nous vous demandons d'être vigilants pour le bon fonctionnement du service. Des boîtes de retour sont à votre disposition 24h/24h dans la majorité des bibliothèques du réseau.

En cas de perte, de détérioration d'un document ou de longs retards, un remplacement à l'identique est demandé. Si le document n'est plus disponible, un titre équivalent vous sera indiqué par les bibliothécaires.

7. DONNS

Dans une démarche de développement durable, la bibliothèque accepte les dons de livres à plusieurs conditions :

- Les livres donnés sont en bon état.
- Ces derniers sont récents afin de suivre l'actualité.
- Les livres donnés ne sont pas déjà dans le fond de la bibliothèque.

La bibliothèque se donne le droit de refuser tous dons qui ne correspondraient pas aux critères énoncés ci-dessus.

8. AUTRES SERVICES PROPOSÉS

La bibliothèque peut recevoir des groupes (classes, Relais Petite Enfance, etc.) lors de créneaux spécifiques, régulièrement ou sur rendez-vous.

Les usagers détenteurs d'une carte de la bibliothèque peuvent suggérer l'achat de documents au personnel de la bibliothèque. Toute demande sera étudiée lors des réunions de préparation d'achats.

La bibliothèque accueille des animations de diverses natures. Chaque personne peut y participer sous réserve de l'âge limite de l'activité et de disponibilités.

8. APPLICATION DU RÈGLEMENT

L'équipe de la bibliothèque ainsi que la mairie déclinent toute responsabilité quant aux objets (vêtements ou autres) oubliés, disparus ou éventuellement volés dans les locaux.

Des infractions au règlement peuvent entraîner la suspension provisoire et/ou définitive du droit au prêt.

Chaque usager de la bibliothèque inscrit ou pas, doit prendre connaissance du présent règlement intérieur et s'engage à le respecter.

Le présent règlement peut être communiqué lors de l'inscription ou consultable sur l'affichage dans les locaux ou sur le site Internet de la mairie.

**Règlement approuvé par le Conseil Municipal lors de la séance
du 09 septembre 2024**